



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1er semestre 2015

Comptes non audités







SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2015	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2015	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2015	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2015	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Actifs et passifs financiers	15
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	26
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiements à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	33
1.k Impôt courant et différé	34
1.l Tableau des flux de trésorerie	34
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	35
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21	36
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU PREMIER SEMESTRE 2015	37
3.a Marge d'intérêts	37
3.b Commissions	38
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	38
3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	39
3.e Produits et charges des autres activités	39
3.f Coût du risque	40
3.g Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	41
3.h Impôt sur les bénéfices	41
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	42
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2015	44
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	44
5.b Actifs financiers disponibles à la vente	46
5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	47
5.d Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	59
5.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	60
5.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	61
5.g Impôts courants et différés	63
5.h Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	63
5.i Ecart d'acquisition	64
5.j Provisions pour risques et charges	65
5.k Compensation des actifs et passifs financiers	65
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	68
6.a Evolution du capital et résultat par action	68
6.b Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	72
6.c Regroupement d'entreprises	73
6.d Intérêts minoritaires	74
6.e Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	76
6.f Périmètre de consolidation	78

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2015 et 2014. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2013 est consultable dans l'actualisation du 1^{er} août 2014, enregistrée sous le numéro D.14-0123-A03, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2014 sous le numéro D.14-0123.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2015

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2015	1er semestre 2014 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	21 946	19 033
Intérêts et charges assimilées	3.a	(10 818)	(9 300)
Commissions (produits)	3.b	6 772	6 185
Commissions (charges)	3.b	(2 922)	(2 643)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	3 557	2 529
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	976	1 278
Produits des autres activités	3.e	22 283	18 968
Charges des autres activités	3.e	(19 650)	(16 570)
PRODUIT NET BANCAIRE		22 144	19 480
Frais de personnel		(8 236)	(7 490)
Autres charges générales d'exploitation		(5 849)	(4 951)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(806)	(720)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 253	6 319
Coût du risque	3.f	(1 947)	(1 939)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	3.g		(5 950)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 306	(1 570)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		301	241
Gains nets sur autres actifs immobilisés		630	12
Ecart d'acquisition			(3)
RESULTAT AVANT IMPOT		6 237	(1 320)
Impôt sur les bénéfices	3.h	(1 846)	(1 324)
RESULTAT NET		4 391	(2 644)
dont intérêts minoritaires		188	171
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		4 203	(2 815)
Résultat par action	6.a	3,22	(2,36)
Résultat dilué par action	6.a	3,22	(2,35)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 ⁽¹⁾
Résultat net	4 391	(2 644)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	794	1 950
Eléments pouvant être rapportés au résultat	525	2 166
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 023	249
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(57)	1 682
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(443)	(510)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(240)	445
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(3)	7
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	245	293
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	269	(216)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	263	(205)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	6	(11)
Total cumulé	5 185	(694)
- Part du Groupe	4 962	(908)
- Part des minoritaires	223	214

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

**BILAN AU 30 JUIN 2015**

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		99 423	117 473
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	206 138	156 546
Prêts et opérations de pensions	5.a	179 941	165 776
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	83 688	78 827
Instruments financiers dérivés	5.a	359 092	412 498
Instruments financiers dérivés de couverture		17 068	19 766
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	267 055	252 292
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	43 803	43 348
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	697 405	657 403
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 590	5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		8 436	8 965
Actifs d'impôts courants et différés	5.g	8 258	8 628
Comptes de régularisation et actifs divers	5.h	121 920	110 088
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7 350	7 371
Immeubles de placement		1 593	1 614
Immobilisations corporelles		18 726	18 032
Immobilisations incorporelles		2 999	2 951
Ecarts d'acquisition	5.i	11 024	10 577
TOTAL ACTIF		2 138 509	2 077 758
DETTES			
Banques centrales		5 841	1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	91 671	78 912
Emprunts et opérations de pensions	5.a	227 203	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	62 847	57 632
Instruments financiers dérivés	5.a	356 104	410 250
Instruments financiers dérivés de couverture		21 232	22 993
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	93 424	90 352
Dettes envers la clientèle	5.e	687 365	641 549
Dettes représentées par un titre	5.f	185 036	187 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 182	4 765
Passifs d'impôts courants et différés	5.g	2 903	2 920
Comptes de régularisation et passifs divers	5.h	96 429	87 722
Provisions techniques des sociétés d'assurance		182 904	175 214
Provisions pour risques et charges	5.j	11 670	12 337
Dettes subordonnées	5.f	14 575	13 936
TOTAL DETTES		2 042 386	1 984 069
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		81 290	83 210
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		4 203	157
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		85 493	83 367
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 585	6 091
Total part du Groupe		92 078	89 458
Réserves et résultat des minoritaires		3 881	4 098
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		164	133
Total intérêts minoritaires		4 045	4 231
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		96 123	93 689
TOTAL PASSIF		2 138 509	2 077 758

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2015

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2015	1er semestre 2014 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		6 237	(1 320)
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		12 051	14 346
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 813	1 663
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(12)	(14)
Dotations nettes aux provisions		7 423	6 136
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(301)	(241)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(584)	482
Charges nettes des activités de financement		1 085	768
Autres mouvements		2 627	5 552
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(38 960)	(34 767)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		6 245	3 966
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		4 729	11 660
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(46 550)	(47 856)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(1 802)	(1 292)
Impôts versés		(1 582)	(1 245)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(20 672)	(21 741)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		569	(285)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(790)	(759)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(221)	(1 044)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(1 967)	(1 885)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(1 419)	(1 646)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(3 386)	(3 531)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		6 840	964
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE		(17 439)	(25 352)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		111 991	97 755
Comptes actifs de caisse, banques centrales		117 473	100 787
Comptes passifs de banques centrales		(1 680)	(662)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	7 924	7 239
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(11 618)	(9 485)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(108)	(124)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		94 552	72 403
Comptes actifs de caisse, banques centrales		99 423	79 255
Comptes passifs de banques centrales		(5 841)	(4 780)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	10 356	10 215
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(9 365)	(12 273)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(21)	(14)
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(17 439)	(25 352)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.)



TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2013 (avant IFRIC 21)	26 812	6 614	52 064	85 490	3 528		3 528
Effets de l'application IFRIC 21			49	49	1		1
Situation au 1er janvier 2014 ⁽¹⁾	26 812	6 614	52 113	85 539	3 529		3 529
Affectation du résultat de l'exercice 2013			(1 866)	(1 866)	(86)		(86)
Augmentations de capital et émissions	48			48			
Mouvements sur titres propres	(128)	(15)	(75)	(218)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			5	5			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(96)	(96)			
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 6.d)			(4)	(4)	56		56
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			33	33	(34)		(34)
Autres variations ⁽¹⁾			6	6	(3)		(3)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(212)	(212)	(4)		(4)
Résultat net du premier semestre 2014 ⁽¹⁾			(2 815)	(2 815)	171		171
Situation au 30 juin 2014 ⁽¹⁾	26 732	6 599	47 089	80 420	3 629	-	3 629
Affectation du résultat de l'exercice 2013					(21)		(21)
Augmentations de capital et émissions	5			5			
Réduction ou remboursement de capital	(30)			(30)			
Mouvements sur titres propres	264	(10)	(46)	208			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			14	14			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(142)	(142)	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					367	73	440
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle			16	16	(35)		(35)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			44	44	(96)		(96)
Autres variations ⁽¹⁾			21	21			
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(161)	(161)	3		3
Résultat net du deuxième semestre 2014 ⁽¹⁾			2 972	2 972	179		179
Situation au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	26 971	6 589	49 807	83 367	4 025	73	4 098
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)	(120)		(120)
Augmentations de capital et émissions	10	746		756			
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(72)	(934)			
Mouvements sur titres propres	(192)	(5)	(21)	(218)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			5	5			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(108)	(108)	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)	(204)		(204)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 6.d)			3	3	(7)		(7)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			28	28	(74)		(74)
Autres variations			(5)	(5)	(3)		(3)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			265	265	4		4
Résultat net du premier semestre 2015			4 203	4 203	188		188
Situation au 30 juin 2015	26 789	6 468	52 236	85 493	3 808	73	3 881

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



DU 1er JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2015

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Part du Groupe						
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	90 955	
					50	
(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	91 005	
					(1 952)	
					48	
					(218)	
					5	
					(96)	
					52	
					(1)	
					3	
258	1 416	445	2 119	47	1 950	
					(2 644)	
(1 621)	4 426	1 257	4 062	41	88 152	
					(21)	
					5	
					(30)	
					208	
					14	
					(143)	
					440	
					(19)	
					(52)	
					21	
1 330	439	260	2 029	92	1 963	
					3 151	
(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689	
					(1 987)	
					756	
					(934)	
					(218)	
					5	
					(109)	
					(206)	
					(4)	
					(46)	
					(8)	
1 138	(423)	(221)	494	31	794	
					4 391	
847	4 442	1 296	6 585	164	96 123	



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier, 30 juin et 31 décembre 2014 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est



comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.



- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.



Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.



Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.



- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».



- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

• **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section " Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte



de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux



difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.



Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».



• Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.



Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif



incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.



1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.



1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».



1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet



d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».



1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.



1.h AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.



Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

• Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.



1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).



1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés. Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier, 30 juin et 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'interprétation précise la date de comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et qui sont principalement comptabilisées en autres charges générales d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices et les impôts assimilés couverts par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne sont pas visés par cette interprétation. Les taxes concernées par IFRIC 21 doivent être comptabilisées au moment du fait générateur fiscal qui engendre leur exigibilité. Ainsi, certaines taxes antérieurement réparties sur l'exercice (par exemple, les taxes systémiques bancaires, la Contribution Sociale de Solidarité en France) doivent être comptabilisées pour leur totalité dès le 1^{er} janvier.

Sur le compte de résultat du premier semestre 2014, l'application de l'interprétation IFRIC 21 se traduit essentiellement par une augmentation des autres charges générales d'exploitation de 262 millions d'euros et une augmentation des produits d'impôts différés correspondants de 100 millions d'euros.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2014, la mise en œuvre d'IFRIC 21 se traduit par une augmentation des capitaux propres part du Groupe de 49 millions d'euros, correspondant principalement à la neutralisation de la Contribution Sociale de Solidarité comptabilisée initialement en charges en 2013 mais exigible en 2014. Cette augmentation des capitaux propres trouve sa contrepartie dans la diminution de 76 millions d'euros des charges à payer et la diminution de 27 millions d'euros des impôts différés actifs.



3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2015

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 671	(4 066)	8 605	11 945	(4 031)	7 914
Comptes et prêts / emprunts	12 079	(4 038)	8 041	11 320	(3 978)	7 342
Opérations de pensions	4	(3)	1	15	(32)	(17)
Opérations de location-financement	588	(25)	563	610	(21)	589
Opérations interbancaires	722	(683)	39	816	(791)	25
Comptes et prêts / emprunts	686	(611)	75	778	(722)	56
Opérations de pensions	36	(72)	(36)	38	(69)	(31)
Emprunts émis par le Groupe		(899)	(899)		(1 072)	(1 072)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 737	(2 293)	444	1 502	(1 325)	177
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 984	(2 068)	(84)	1 165	(1 405)	(240)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 164	(809)	355	823	(676)	147
Portefeuille de titres à revenu fixe	758		758	421		421
Prêts / emprunts	93	(190)	(97)	140	(171)	(31)
Opérations de pensions	313	(390)	(77)	262	(344)	(82)
Dettes représentées par un titre		(229)	(229)		(161)	(161)
Actifs disponibles à la vente	2 473		2 473	2 561		2 561
Actifs détenus jusqu'à échéance	195		195	221		221
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	21 946	(10 818)	11 128	19 033	(9 300)	9 733

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 265 millions d'euros pour le premier semestre 2015 contre 278 millions d'euros pour le premier semestre 2014.



3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 516 millions et 189 millions d'euros pour le premier semestre 2015, contre un produit de 1 571 millions d'euros et une charge de 246 millions d'euros pour le premier semestre 2014.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 328 millions d'euros pour le premier semestre 2015, contre 1 152 millions d'euros pour le premier semestre 2014.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Portefeuille de transaction	3 203	3 266
Instruments financiers de taux et de crédit	(184)	25
Instruments financiers de capital	2 716	2 479
Instruments financiers de change	341	915
Autres instruments dérivés	371	(137)
Opérations de pension	(41)	(16)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	331	(790)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.c)</i>	78	(104)
Incidence de la comptabilité de couverture	23	53
Instruments dérivés de couverture de valeur	(304)	1 372
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	327	(1 319)
Total	3 557	2 529

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2015 et 2014, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	353	340
Plus ou moins-values nettes de cession	353	340
Actions et autres titres à revenu variable	623	938
Produits de dividendes	352	353
Charge de dépréciation	(131)	(105)
Plus-values nettes de cession	402	690
Total	976	1 278

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 556 millions d'euros au cours du premier semestre 2015, contre un gain net de 620 millions d'euros au cours du premier semestre 2014.

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2015			1er semestre 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	18 120	(16 201)	1 919	14 897	(13 208)	1 689
Produits nets des immeubles de placement	42	(28)	14	28	(22)	6
Produits nets des immobilisations en location simple	2 977	(2 383)	594	2 858	(2 329)	529
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	402	(313)	89	466	(352)	114
Autres produits nets	742	(725)	17	719	(659)	60
Total net des produits et charges des autres activités	22 283	(19 650)	2 633	18 968	(16 570)	2 398

• Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Primes acquises brutes	12 720	12 461
Charges des prestations des contrats	(7 774)	(7 379)
Variations des provisions techniques	(6 687)	(4 904)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	3 736	1 659
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(116)	(178)
Autres produits et charges	40	30
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 919	1 689

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.



3.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Dotations nettes aux dépréciations	(1 902)	(1 945)
Récupérations sur créances amorties	244	200
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(289)	(194)
Total du coût du risque de la période	(1 947)	(1 939)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(4)	2
Prêts et créances sur la clientèle	(1 878)	(1 916)
Actifs financiers disponibles à la vente	(12)	(6)
Instruments financiers des activités de marché	(19)	(11)
Autres actifs	(6)	1
Engagements par signature et divers	(28)	(9)
Total du coût du risque de la période	(1 947)	(1 939)



3.g COUTS RELATIFS A L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITES DES ETATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des Etats-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'Etat de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des Etats-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des Etats-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.

Sans attendre cet accord, la banque a mis au point un ensemble de procédures solides en matière de conformité et de contrôle. Elles traduisent une évolution majeure des processus opérationnels du Groupe. En particulier :

- un département baptisé « Sécurité Financière Groupe aux Etats-Unis » et faisant partie de la fonction « Conformité Groupe » est localisé à New York et a pour mission de veiller à ce que BNP Paribas respecte dans le monde entier les réglementations des Etats-Unis relatives aux sanctions internationales et aux embargos ;
- la totalité des flux en dollars du Groupe BNP Paribas sera à terme traitée et contrôlée par la succursale de New York.

Le Groupe a constitué au 30 juin 2014 une provision de 200 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des charges complémentaires liées à la finalisation de la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des Etats-Unis. Une dotation complémentaire de 50 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2014 au titre de ce plan, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2015	1er semestre 2014 ⁽¹⁾
Charge nette des impôts courants	(1 286)	(1 406)
Charge nette / produit net des impôts différés	(560)	82
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 846)	(1 324)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a and 2.).



4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets et International Financial Services. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi que Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations comme la foncière immobilière Klépierre.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2015, la ventilation des résultats de l'exercice 2014 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1er janvier 2014 :

1. Conformément à la nouvelle organisation des pôles opérationnels du Groupe, annoncée le 5 février 2015, les séries trimestrielles recomposées intègrent l'impact des transferts internes d'activités qui ont été opérés au 1^{er} janvier 2015. Les principaux changements sont les suivants :
 - rattachement du métier Securities Services à Corporate and Institutional Banking ;
 - rattachement au métier Corporate Banking des activités de Corporate Finance, antérieurement logées dans Conseil et Marchés de Capitaux ;
 - création au sein du métier Global Markets de deux nouveaux segments de reporting, Fixed Income, Currency and Commodities (FICC) et Equity and Prime Services, après ajustement des périmètres d'activités.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

2. Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015.



• **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2015						1er semestre 2014 ⁽¹⁾						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels ⁽³⁾	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services													
Domestic Markets													
Banque de Détail en France ⁽²⁾	3 177	(2 136)	(175)	866	1	867	3 289	(2 144)	(210)		935	1	936
BNL banca commerciale ⁽²⁾	1 555	(875)	(639)	41	(1)	40	1 601	(872)	(728)		1		1
Banque de Détail en Belgique ⁽²⁾	1 704	(1 246)	(34)	424	(12)	412	1 585	(1 246)	(67)		272	3	275
Autres activités de Domestic Markets ⁽²⁾	1 295	(711)	(72)	512	6	518	1 109	(628)	(69)		412	(9)	403
International Financial Services													
Personal Finance	2 365	(1 162)	(580)	623	32	655	1 860	(886)	(527)		447	42	489
International Retail Banking													
Europe Méditerranée ⁽²⁾	1 254	(861)	(259)	134	83	217	936	(691)	(155)		90	55	145
BancWest ⁽²⁾	1 374	(926)	(35)	413	4	417	1 039	(693)	(27)		319	4	323
Assurance	1 127	(579)	(4)	544	96	640	1 065	(540)	(3)		522	68	590
Gestion Institutionnelle et Privée	1 489	(1 142)	(17)	330	26	356	1 413	(1 061)	(7)		345	31	376
Corporate & Institutional Banking													
Corporate Banking	1 879	(1 152)	(19)	708	173	881	1 712	(1 008)	(173)		531	6	537
Global Markets	3 599	(2 464)	(95)	1 040	5	1 045	2 842	(2 197)	37		682	3	685
Securities Services	916	(714)	4	206	(1)	205	787	(615)	1		173		173
Autres Activités	410	(923)	(22)	(535)	519	(16)	242	(580)	(11)	(5 950)	(6 299)	46	(6 253)
Total Groupe	22 144	(14 891)	(1 947)	5 306	931	6 237	19 480	(13 161)	(1 939)	(5 950)	(1 570)	250	(1 320)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

(2) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

(3) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis.



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2015

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	206 138	83 370	156 546	78 563
Prêts et opérations de pension	179 941	318	165 776	264
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	386 079	83 688	322 322	78 827
Portefeuille de titres	91 671		78 912	
Emprunts et opérations de pension	227 203	2 253	196 733	2 009
Dettes représentées par un titre (note 5.f)		57 050		48 171
Dettes subordonnées (note 5.f)		1 448		1 550
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		2 096		5 902
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	318 874	62 847	275 645	57 632

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.



En millions d'euros, au	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	251 460	233 183	295 651	280 311
Instruments dérivés de change	48 661	51 626	57 211	62 823
Instruments dérivés de crédit	16 459	15 011	18 425	18 054
Instruments dérivés sur actions	36 775	50 794	33 112	41 838
Autres instruments dérivés	5 737	5 490	8 099	7 224
Instruments financiers dérivés	359 092	356 104	412 498	410 250

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	18 166 147	11 334 742	29 500 889	20 042 832	13 000 642	33 043 474
Instruments dérivés de change	62 050	3 537 341	3 599 391	28 833	3 443 439	3 472 272
Instruments dérivés de crédit	17	1 418 257	1 418 274	47 537	1 752 947	1 800 484
Instruments dérivés sur actions	1 061 488	806 757	1 868 245	773 280	643 631	1 416 911
Autres instruments dérivés	91 650	78 519	170 169	89 464	79 431	168 895
Instruments financiers dérivés	19 381 352	17 175 616	36 556 968	20 981 946	18 920 090	39 902 036

⁽¹⁾ Les instruments financiers négociés sur les marchés organisés sont essentiellement traités avec des chambres de compensation.



5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	248 300	(88)	12 343	234 032	(85)	15 761
Bons du Trésor et obligations d'Etat	125 430	(4)	7 115	123 405	(4)	8 869
Autres titres à revenu fixe	122 870	(84)	5 228	110 627	(81)	6 892
Actions et autres titres à revenu variable	18 755	(3 015)	3 920	18 260	(2 953)	3 833
Titres cotés	6 000	(903)	1 798	5 273	(945)	1 707
Titres non cotés	12 755	(2 112)	2 122	12 987	(2 008)	2 126
Total des actifs disponibles à la vente	267 055	(3 103)	16 263	252 292	(3 038)	19 594

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 212 millions d'euros au 30 juin 2015 (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2015			31 décembre 2014		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	12 343	3 920	16 263	15 761	3 833	19 594
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 145)	(872)	(5 017)	(5 281)	(842)	(6 123)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 428)	(1 159)	(7 587)	(8 257)	(1 072)	(9 329)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	901	121	1 022	884	84	968
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(53)		(53)	(74)		(74)
Autres variations	(68)	(8)	(76)	(52)	14	(38)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	2 550	2 002	4 552	2 981	2 017	4 998
Part du Groupe	2 453	1 989	4 442	2 859	2 006	4 865
Part des minoritaires	97	13	110	122	11	133



5.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS ADDITIONNELS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables.



Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 604 millions d'euros au 30 juin 2015, à comparer à une augmentation de valeur de 682 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit un produit de 78 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.



En millions d'euros, au	30 juin 2015											
	Portfeuille de transaction				Portfeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	163 415	39 882	2 841	206 138	67 784	12 263	3 323	83 370	203 205	55 520	8 330	267 055
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 428	6 251		63 679	1 647			1 647	119 474	5 956		125 430
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	13 224	2 068	15 292	-	-	-	-	-	4 255	8	4 263
CDOs / CLOs ⁽²⁾		437	2 019	2 456						567		567
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		12 787	49	12 836						3 688	8	3 696
Autres titres à revenu fixe	15 877	18 882	358	35 117	1 409	5 228	142	6 779	74 578	42 455	1 574	118 607
Actions et autres titres à revenu variable	90 110	1 525	415	92 050	64 728	7 035	3 181	74 944	9 153	2 854	6 748	18 755
Prêts et opérations de pension	-	174 660	5 281	179 941	-	318	-	318				
Prêts		275		275		318		318				
Opérations de pension		174 385	5 281	179 666								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	163 415	214 542	8 122	386 079	67 784	12 581	3 323	83 688	203 205	55 520	8 330	267 055
Portfeuille de titres	87 584	3 908	179	91 671	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	64 002	187		64 189								
Autres titres à revenu fixe	8 691	3 524	170	12 385								
Actions et autres titres à revenu variable	14 891	197	9	15 097								
Emprunts et opérations de pension	-	218 102	9 101	227 203	-	2 205	48	2 253				
Emprunts		2 679	3	2 682		2 205	48	2 253				
Opérations de pension		215 423	9 098	224 521								
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	-	-	-	-	-	46 006	11 044	57 050				
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	1 438	10	1 448				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	1 457	639	-	2 096				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	87 584	222 010	9 280	318 874	1 457	50 288	11 102	62 847				

En millions d'euros, au	31 décembre 2014											
	Portfeuille de transaction				Portfeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	119 509	33 221	3 816	156 546	63 888	11 872	2 803	78 563	190 828	52 231	9 233	252 292
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 043	5 369		62 412	1 499	29		1 528	117 689	5 716		123 405
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	11 684	2 165	13 849	-	-	-	-	-	3 691	232	3 923
CDOs / CLOs ⁽²⁾		199	2 140	2 339						141	224	365
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 485	25	11 510						3 550	8	3 558
Autres titres à revenu fixe	13 847	14 125	1 230	29 202	1 814	4 638	32	6 484	65 303	39 513	1 888	106 704
Actions et autres titres à revenu variable	48 619	2 043	421	51 083	60 575	7 205	2 771	70 551	7 836	3 311	7 113	18 260
Prêts et opérations de pension	-	160 228	5 548	165 776	-	264	-	264				
Prêts		684		684		264		264				
Opérations de pension		159 544	5 548	165 092								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	119 509	193 449	9 364	322 322	63 888	12 136	2 803	78 827	190 828	52 231	9 233	252 292
Portfeuille de titres	74 857	3 823	232	78 912	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 064	655		57 719								
Autres titres à revenu fixe	6 216	2 847	232	9 295								
Actions et autres titres à revenu variable	11 577	321		11 898								
Emprunts et opérations de pension	-	182 733	14 000	196 733	-	1 921	88	2 009				
Emprunts		4 131	5	4 136		1 921	88	2 009				
Opérations de pension		178 602	13 995	192 597								
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	-	-	-	-	-	36 537	11 634	48 171				
Dettes subordonnées (note 5.f)	-	-	-	-	-	1 540	10	1 550				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	5 261	641	-	5 902				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	74 857	186 556	14 232	275 645	5 261	40 639	11 732	57 632				

⁽¹⁾ Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement.

⁽²⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts



En millions d'euros, au	30 juin 2015							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	395	244 819	6 246	251 460	543	229 818	2 822	233 183
Instruments dérivés de change	38	48 623		48 661	38	51 555	33	51 626
Instruments dérivés de crédit		15 352	1 107	16 459		13 633	1 378	15 011
Instruments dérivés sur actions	5 862	29 328	1 585	36 775	7 778	37 694	5 322	50 794
Autres instruments dérivés	925	4 748	64	5 737	856	3 922	712	5 490
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 220	342 870	9 002	359 092	9 215	336 622	10 267	356 104
Instruments financiers dérivés de couverture	-	17 068	-	17 068	-	21 232	-	21 232

En millions d'euros, au	31 décembre 2014							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	280	288 004	7 367	295 651	349	275 690	4 272	280 311
Instruments dérivés de change	4	56 931	276	57 211	5	62 792	26	62 823
Instruments dérivés de crédit		17 183	1 242	18 425		16 579	1 475	18 054
Instruments dérivés sur actions	5 415	25 997	1 700	33 112	5 671	31 116	5 051	41 838
Autres instruments dérivés	1 375	6 718	6	8 099	1 071	5 730	423	7 224
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 074	394 833	10 591	412 498	7 096	391 907	11 247	410 250
Instruments financiers dérivés de couverture	-	19 766	-	19 766	-	22 993	-	22 993

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours du premier semestre 2015, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.



Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutoires. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.



Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers



le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les titres hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de



recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements additionnels de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude y associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certaines transactions faiblement collatéralisées et de durée résiduelle très longue.

Pour tous ces produits de niveau 3, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.



Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	2 019		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	20 pb à 1 315 pb (1)	268 pb (a)
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10%	10% (b)
					Base de financement cash / synthétique (€)	-4 pb à 26 pb	non significatif
Opérations de pension	5 281	9 098	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 85 pb	47 pb (c)
Instruments dérivés de taux	6 246	2 822	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	40% (c)
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,9% à 11%	(d)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,4 % à 1,8 %	
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1% à 40%	9% (c)
			CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,4 % à 0,7%	(d)
Instruments dérivés de crédit	1 107	1 378	Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	10% à 97%	NA (d)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Corrélation du défaut inter-régions	70% à 90%	80% (a)
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(d)
					Corrélation des défaillances	50% à 98%	60% (c)
					Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	38 pb à 132 pb (2)	104 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 585	5 322	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Corbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	11 pb à 24 527 pb (3)	7 502 pb (a)
					Volatilité non observable des actions	0% à 132% (4)	26% (e)
					Corrélation non observable des actions	23% à 98%	66% (a)

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 20 pb et 743pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs en difficulté qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait les deux noms ayant les spreads les plus élevés, le haut de la fourchette serait à 1050 pb et la moyenne à 160 pb environ.

(4) Le haut de la fourchette est lié à une action qui représente une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 75 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(e) Simple calcul de la moyenne

**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2014 et le 30 juin 2015 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2013	14 237	2 859	7 680	24 776	(16 896)	(10 123)	(27 019)
Achats	8 725	2 743	3 532	15 000	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(12 622)	(4 506)	(17 128)
Ventes	(1 459)	(2 562)	(1 266)	(5 287)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(7 727)	(233)	(1 262)	(9 222)	3 838	2 507	6 345
Transferts vers le niveau 3	3 204	-	90	3 294	(2 188)	(4 178)	(6 366)
Transferts hors du niveau 3	(3 106)	(122)	(409)	(3 637)	332	4 197	4 529
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	132	48	(87)	93	880	239	1 119
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	5 302	70	(8)	5 364	2 127	313	2 440
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	647	-	151	798	(950)	(181)	(1 131)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	812	812	-	-	-
Situation au 31 décembre 2014	19 955	2 803	9 233	31 991	(25 479)	(11 732)	(37 211)
Achats	7 115	1 796	998	9 909	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(6 562)	(4 004)	(10 566)
Ventes	(1 551)	(1 447)	(801)	(3 799)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(8 162)	(44)	(895)	(9 101)	12 050	3 784	15 834
Transferts vers le niveau 3	870	144	98	1 112	80	(1 067)	(987)
Transferts hors du niveau 3	(1 540)	(75)	(388)	(2 003)	823	2 043	2 866
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 590)	116	(73)	(1 547)	(638)	142	(496)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 502	30	(47)	1 485	762	(35)	727
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	525	-	127	652	(583)	(233)	(816)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	78	78	-	-	-
Situation au 30 juin 2015	17 124	3 323	8 330	28 777	(19 547)	(11 102)	(30 649)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'allongement de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de



gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-41		+/-43	+/-2
CDOs / CLOs	+/-40		+/-43	+/-2
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1			
Autres titres à revenu fixe	+/-3	+/-16	+/-10	+/-19
Actions et autres titres à revenu variable	+/-36	+/-67	+/-32	+/-71
Pensions	+/-38		+/-84	
Instruments financiers dérivés	+/-1 038		+/-1 076	
Instruments dérivés de taux	+/-786		+/-831	
Instruments dérivés de crédit	+/-62		+/-73	
Instruments dérivés sur actions	+/-150		+/-135	
Autres instruments dérivés	+/-40		+/-37	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-1 156	+/-83	+/-1 245	+/-92



MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2014	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2015
Instruments dérivés de taux	248	119	(43)	324
Instruments dérivés de crédit	169	29	(55)	143
Instruments dérivés sur actions	316	111	(130)	297
Autres instruments dérivés	18	3	(8)	13
Instruments financiers dérivés	751	262	(236)	777



5.d OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	10 356	7 924
Prêts ⁽¹⁾	30 553	33 010
Opérations de pension	3 144	2 671
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	44 053	43 605
<i>dont encours douteux</i>	400	439
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	(250)	(257)
provisions spécifiques	(221)	(230)
provisions collectives	(29)	(27)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	43 803	43 348

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 2 822 millions d'euros au 30 juin 2015 (1 973 millions d'euros au 31 décembre 2014).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	9 365	11 618
Emprunts	75 123	72 956
Opérations de pension	8 936	5 778
Total des dettes envers les établissements de crédit	93 424	90 352

**5.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE**• **Prêts consentis et créances sur la clientèle**

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires débiteurs	62 782	58 444
Prêts consentis à la clientèle	621 796	596 293
Opérations de pension	13 558	1 832
Opérations de location-financement	26 293	27 252
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	724 429	683 821
<i>dont encours douteux</i>	42 778	42 896
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(27 024)	(26 418)
provisions spécifiques	(23 493)	(22 762)
provisions collectives	(3 531)	(3 656)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	697 405	657 403

• **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires créditeurs	390 120	350 502
Comptes d'épargne	138 593	127 065
Comptes à terme et assimilés	152 329	159 312
Opérations de pension	6 323	4 670
Total des dettes envers la clientèle	687 365	641 549



5.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	30 juin 2015	31 déc. 2014
En millions d'euros										
Dettes représentées par un titre									57 050	48 171
Dettes subordonnées							241	329	1 448	1 550
- Dettes subordonnées remboursables			⁽³⁾				-	292	522	733
- Dettes subordonnées perpétuelles							241	37	926	817
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	241		889	780
Autres								37	37	37

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord viendra à expiration fin 2016.

Au 30 juin 2015, l'encours net représente une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1 (compte tenu des dispositions transitoires).



DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons (1)	Montant (2) admis en Tier 1	Montant (2) admis en Tier 2	30 juin 2015	31 déc. 2014
En millions d'euros										
Dettes représentées par un titre									185 036	187 074
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									95 573	95 673
Titres de créances négociables									95 573	95 673
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									89 463	91 401
Titres de créances négociables									78 167	80 079
Emprunts obligataires									11 296	11 322
Dettes subordonnées									- 9 151	14 575
- Dettes subordonnées remboursables (3)									- 8 318	12 696
- Titres subordonnés perpétuels (3)									- 611	1 627
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	246	246	246	226
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D			1 000	1 000
Autres									111	127
- Titres participatifs									- 222	222
BNP Paribas SA juil-84 (4)	EUR	337	-	(5)	-	NA	215	215	215	215
Autres									7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées									- -	30

(1) Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

(3) Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(4) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(5) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Le 27 octobre 2014, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement des titres subordonnés perpétuels émis en octobre 2004 pour 1 milliard d'euros.

Le 25 novembre 2014, BNP Paribas Cardif a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour 1 milliard d'euros.

Le 20 janvier 2015, BancWest Corporation a procédé au remboursement des dettes subordonnées remboursables émises en juillet 1997 pour 100 millions de dollars, soit une contrevaletur de 83 millions d'euros, admises en Tier 1 au 31 décembre 2014.

**5.g IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 559	1 470
Impôts différés	6 699	7 158
Actifs d'impôts courants et différés	8 258	8 628
Impôts courants	969	794
Impôts différés	1 934	2 126
Passifs d'impôts courants et différés	2 903	2 920

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

5.h COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 879	65 765
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	23 087	12 703
Comptes d'encaissement	461	427
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 892	2 782
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 550	5 520
Autres débiteurs et actifs divers	24 051	22 891
Total des comptes de régularisation et actifs divers	121 920	110 088
Dépôts de garantie reçus	40 815	41 936
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	17 705	13 908
Comptes d'encaissement	1 277	1 004
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 865	8 030
Autres créditeurs et passifs divers	28 767	22 844
Total des comptes de régularisation et passifs divers	96 429	87 722

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



5.i ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2015
Valeur nette comptable en début de période	10 577
Acquisitions	22
Cessions	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	420
Autres mouvements	5
Valeur nette comptable en fin de période	11 024
Valeur brute comptable	12 746
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 722)

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	
	30 juin 2015	31 décembre 2014
Retail Banking & Services	9 843	9 477
Domestic Markets	1 958	1 931
<i>Arval</i>	347	317
<i>Banque de détail en Italie</i>	917	917
<i>Leasing Solutions</i>	139	138
<i>Personal Investors</i>	549	553
<i>Autres</i>	6	6
International Financial Services	7 885	7 546
<i>Assurance</i>	299	292
<i>BancWest</i>	4 479	4 125
<i>Personal Finance</i>	1 345	1 376
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>	438	438
<i>Investment Partners</i>	176	169
<i>Real Estate</i>	379	375
<i>Wealth Management</i>	397	389
<i>Turk Ekonomi Bankasi A.S</i>	237	251
<i>Bank BGZ BNP Paribas</i>	104	102
<i>Autres</i>	31	29
Corporate & Institutional Banking	1 178	1 097
<i>Corporate Banking</i>	277	274
<i>Global Markets</i>	429	408
<i>Securities Services</i>	472	415
Autres Activités	3	3
Total des écarts d'acquisition	11 024	10 577

5.j PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2015
Provisions sur engagements sociaux	6 904	191	(235)	(260)	99	6 699
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	137	34				171
Provisions au titre des engagements de crédit	1 014	18	(56)		(9)	967
Provisions pour litiges	2 193	(50)	(138)		(14)	1 991
Autres provisions pour risques et charges	2 089	(100)	(152)		5	1 842
Total des provisions pour risques et charges	12 337	93	(581)	(260)	81	11 670

5.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.



En millions d'euros, au 30 juin 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	206 138		206 138			206 138
Prêts	275		275			275
Opérations de pension	289 701	(110 035)	179 666	(36 180)	(141 698)	1 788
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 688		83 688			83 688
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	559 566	(183 406)	376 160	(294 580)	(27 488)	54 092
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	743 439	(2 231)	741 208	(3 363)	(13 172)	724 673
<i>Dont opérations de pension</i>	18 360	(1 658)	16 702	(3 363)	(13 172)	167
Comptes de régularisation et actifs divers	126 771	(4 851)	121 920		(36 001)	85 919
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 879		65 879		(36 001)	29 878
Autres actifs non soumis à compensation	429 454		429 454			429 454
TOTAL ACTIF	2 439 032	(300 523)	2 138 509	(334 123)	(218 359)	1 586 027

En millions d'euros, au 30 juin 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	91 671		91 671			91 671
Emprunts	2 682		2 682			2 682
Opérations de pension	334 556	(110 035)	224 521	(37 027)	(184 856)	2 638
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 847		62 847			62 847
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	560 742	(183 406)	377 336	(294 580)	(39 810)	42 946
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	783 020	(2 231)	780 789	(2 516)	(12 563)	765 710
<i>Dont opérations de pension</i>	16 917	(1 658)	15 259	(2 516)	(12 563)	180
Comptes de régularisation et passifs divers	101 280	(4 851)	96 429		(28 256)	68 173
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	40 815		40 815		(28 256)	12 559
Autres dettes non soumises à compensation	406 111		406 111			406 111
TOTAL DETTES	2 342 909	(300 523)	2 042 386	(334 123)	(265 485)	1 442 778



En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	156 546		156 546			156 546
Prêts	684		684			684
Opérations de pension	270 731	(105 639)	165 092	(32 176)	(128 899)	4 017
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827		78 827			78 827
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	712 876	(280 612)	432 264	(350 206)	(33 258)	48 800
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	701 323	(572)	700 751	(878)	(3 516)	696 357
<i>Dont opérations de pension</i>	4 503		4 503	(878)	(3 516)	109
Comptes de régularisation et actifs divers	112 575	(2 487)	110 088		(39 669)	70 419
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 765		65 765		(39 669)	26 096
Autres actifs non soumis à compensation	433 506		433 506			433 506
TOTAL ACTIF	2 467 068	(389 310)	2 077 758	(383 260)	(205 342)	1 489 156

En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	78 912		78 912			78 912
Emprunts	4 136		4 136			4 136
Opérations de pension	298 236	(105 639)	192 597	(31 353)	(149 703)	11 541
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632		57 632			57 632
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	713 855	(280 612)	433 243	(350 206)	(46 936)	36 101
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	732 473	(572)	731 901	(1 701)	(8 121)	722 079
<i>Dont opérations de pension</i>	10 448		10 448	(1 701)	(8 121)	626
Comptes de régularisation et passifs divers	90 209	(2 487)	87 722		(33 665)	54 057
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	41 936		41 936		(33 665)	8 271
Autres dettes non soumises à compensation	397 926		397 926			397 926
TOTAL DETTES	2 373 379	(389 310)	1 984 069	(383 260)	(238 425)	1 362 384

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2015 à 2 492 372 484 euros, divisé en 1 246 186 242 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 491 915 350 euros et 1 245 957 675 actions au 31 décembre 2014).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2013	2 798 942	138	(375 580)	(22)	2 423 362	116
Acquisitions effectuées	296 795	16			296 795	16
Cessions effectuées	(257 239)	(14)			(257 239)	(14)
Actions remises au personnel	(773 316)	(32)			(773 316)	(32)
Autres mouvements			3 135 827	159	3 135 827	159
Actions détenues au 30 juin 2014	2 065 182	108	2 760 247	137	4 825 429	245
Acquisitions effectuées	1 691 027	83			1 691 027	83
Cessions effectuées	(393 665)	(21)			(393 665)	(21)
Réduction de capital	(390 691)	(30)			(390 691)	(30)
Autres mouvements			(6 003 715)	(297)	(6 003 715)	(297)
Actions détenues au 31 décembre 2014	2 971 853	140	(3 243 468)	(160)	(271 615)	(20)
Acquisitions effectuées	478 402	24			478 402	24
Cessions effectuées	(444 829)	(22)			(444 829)	(22)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			4 880 552	249	4 880 552	249
Actions détenues au 30 juin 2015	1 665 312	83	1 637 084	89	3 302 396	172

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2015, le Groupe BNP Paribas était acheteur net de 3 302 396 actions BNP Paribas représentant 172 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2015, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 65 000 actions, à un cours moyen de 44,83 euros par action, en vue de les annuler.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 413 402 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2015 au prix moyen de 51,96 euros et 444 829 actions ont été vendues au prix moyen de 52,46 euros. Au 30 juin 2015, 141 439 titres représentant 7,9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015, 1 340 114 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.



- **Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Le groupe LaSer, consolidé par intégration globale depuis le 25 juillet 2014, a procédé en 2004 à deux émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive par ce groupe. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 30 juin 2015			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor, Libor ou le taux de swap euro.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186%.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Taux de swap euro à 5 ans + 5,230%
Total au 30 juin 2015 en contrevaletur euro historique		6 468 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Ces intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA. Cette dernière clause n'est pas prévue pour l'émission de juin 2015. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2015, le Groupe BNP Paribas détenait 44 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2015	1er semestre 2014 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽²⁾	4 002	(2 931)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 241 909 627	1 242 909 972
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	1 141 403	2 525 027
- Plan d'option de souscription d'actions	446 569	694 130
- Plan d'actions de performance	694 834	1 830 897
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 243 051 030	1 245 434 999
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,22	(2,36)
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,22	(2,35)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

(2) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

Le dividende par action versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014 s'est élevé à 1,50 euro, inchangé par rapport à celui versé en 2014 au titre du résultat de l'exercice 2013.



6.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, devenu Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes.

La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures. Un arrêt de la Cour d'Appel d'Amsterdam du 29 juillet 2014 a confirmé la condamnation de première instance d'Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication durant cette période. BNP Paribas Fortis n'est pas partie à cette procédure. Si ces litiges et investigations devaient aboutir, elles pourraient à l'avenir avoir un impact financier sur BNP Paribas Fortis. Cet impact demeure inquantifiable à ce jour.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni et en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

La Banque, ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions financières, a été assignée au civil, dans le cadre d'une action collective (« consolidated civil action ») déposée en mars 2014 devant l'US District Court pour le district sud de New York, par un collectif de demandeurs alléguant une manipulation des marchés des changes. Les demandeurs prétendent notamment que les défendeurs se sont entendus pour manipuler le taux WM/Reuters (WMR), leur causant ainsi des pertes liées aux instruments financiers se fondant sur le WMR. Les demandeurs se fondent sur les dispositions du droit de la concurrence américain, fédéral et étatique, et dénoncent un enrichissement sans cause (« unjust enrichment »), et réclament des dommages-intérêts compensatoires et le triplement des dommages-intérêts (lorsque celui-ci est prévu par la loi), la réparation du préjudice et un jugement déclaratoire assorti d'injonctions. Il est à noter que les procédures US anti-trust prévoient que tous les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. La Banque et ses co-défendeurs ont déposé une requête en rejet des demandes. Cette requête a été rejetée le 28 janvier 2015 à l'égard du collectif de demandeurs américains alors qu'elle a été retenue à l'égard du collectif de demandeurs non-américains. La Banque conteste avec vigueur les allégations portées à son encontre dans le cadre de ces procédures.

Dans le cadre de l'investigation, toujours en cours, menée par la Commission européenne pour entente alléguée sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) entre diverses banques d'investissement, dont BNP Paribas, plusieurs actions collectives (« class actions ») ont été introduites aux États-Unis à l'encontre de ces mêmes acteurs. Les requêtes en rejet des demandes ont été écartées, et les actions ont



été regroupées en une procédure unique. Il est à noter que s'agissant d'une procédure anti-trust, les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement.

6.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **Opérations du premier semestre 2015**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2015.

- **Opérations du premier semestre 2014**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprise n'a eu lieu au cours du premier semestre 2014.



6.d INTERETS MINORITAIRES

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2015	1er semestre 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 244	786	239	227	34%	84	74	75
Autres intérêts minoritaires						104	149	46
TOTAL						188	223	121

	31 décembre 2014	1er semestre 2014						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros ⁽¹⁾								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	63 917	781	211	336	34%	83	128	54
Autres intérêts minoritaires						88	86	32
TOTAL						171	214	86

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).



- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne n'a eu lieu au cours des premiers semestres 2015 et 2014.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	1er semestre 2015		1er semestre 2014	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Polska SA BNP Paribas Polska SA a réalisé une augmentation de capital de souscrite en totalité par des investisseurs externes, portant ainsi son taux de détention par le Groupe de 99,83% à 84,94%			(15)	67
Autres	3	(7)	11	(11)
Total	3	(7)	(4)	56

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 774 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 853 millions d'euros au 31 décembre 2014.



6.e VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.d)		43 694	23	43 717	43 803
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e) ⁽¹⁾		76 910	608 741	685 651	672 160
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 493	170	81	9 744	8 436
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.d)		93 693		93 693	93 424
Dettes envers la clientèle (note 5.e)		688 792		688 792	687 365
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	62 210	124 654		186 864	185 036
Dettes subordonnées (note 5.f)	6 585	7 819		14 404	14 575

⁽¹⁾ Hors location financement



En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.d)		43 299	25	43 324	43 348
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e) ⁽¹⁾		62 751	580 189	642 940	631 189
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 206	113	82	10 401	8 965
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.d)		90 729		90 729	90 352
Dettes envers la clientèle (note 5.e)		643 156		643 156	641 549
Dettes représentées par un titre (note 5.f)	79 463	109 805		189 268	187 074
Dettes subordonnées (note 5.f)	5 116	8 579		13 695	13 936

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

6.f PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	30 juin 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Société consolidante									
BNP Paribas SA	France								
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Canada)	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E2	
BNP Paribas SA (succ. Chine)	Chine							S1	
BNP Paribas SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Norvège				S1				
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Répub. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Retail Banking & Services									
Domestic Markets									
Banque de détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51.0%	51.0%	IG (1)	51.0%	51.0%		
BNP Paribas Développement	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Factor	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Factor AS	Danemark	ME*	100%	99.9%	E1				
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Martinique	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Réunion	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Société Assacenne de développement et d'expansion	France	IG	100%	65.9%	IG	100%	65.9%		
Banque de détail en Belgique									
Alpha Card SCRL (Groupe)	Belgique	ME	50.0%	50.0%	ME	50.0%	50.0%		
Belgian Mobile Wallet	Belgique	ME	33.2%	33.2%	ME	33.2%	33.2%	V2&V3	
BNP Paribas Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Factor GmbH	Allemagne	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis	Belgique	IG	99.9%	99.9%	IG	99.9%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%	E2	
BNP Paribas Fortis (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	99.9%	S1				
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Suède	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis Factor NV	Belgique	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100%	99.9%	IG	100%	99.9%		
Bpostbanque	Belgique	ME (3)	50.0%	50.0%	ME (3)	50.0%	50.0%		
Demetrus NV	Belgique	ME*	100%	99.9%	ME*	100%	99.9%		
Immobilier Sauvinière SA	Belgique	ME*	100%	99.9%	ME*	100%	99.9%		

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux.
- D2 83 Sociétés de Construction de Vente dont 73 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
- D3 Le groupe LaSera était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	95,5%	IG	100%	95,5%		
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group Polska SP ZOO	Pologne	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse				ME *	100%	83,0%	S4	
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
Class Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%	IG (1)	60,1%	49,9%		
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	49,9%	IG (1)	100%	49,9%		
Class Financial Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	49,9%	IG	100%	49,9%		
Class Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%		
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%	IG (1)	50,1%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%	E2	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
CNH Industrial Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	41,6%	IG	100%	41,6%		
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
ES-Finance	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Fortis Lease	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Fortis Lease Car & Truck	Belgique							S4	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME *	100%	86,6%	ME *	100%	86,6%		
Fortis Lease Operatív Lizing Zrt/forouen Mukodo Reszervnyrtasasag	Hongrie	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
Fortis Lease Polska Sp.zoo	Pologne							S3	
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%		
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%	D1	
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%	D1	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	83,0%	D1	
Heflo Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas							S3	
HFGL Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Humberdyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
Humberdyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
JCB Finance	France	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne							S1	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%	IG (1)	100%	41,6%		
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%	IG	50,1%	41,6%		
Locatrice Italiana SPA	Italie	ME *	100%	83,0%	ME *	100%	95,5%	V3	
Manibu Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%		
MF	France	IG (1)	51,0%	42,3%	IG (1)	51,0%	42,3%		
Nafcoédibal	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Nafcoédimurs	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Nafcoenergie 2	France	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
RD Portobello SRL	Roumanie	ME *	100%	83,0%	E2				
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%		
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%		
SREI Equipment Finance Ltd.	Inde	ME (3)	50,0%	41,5%	ME (3)	50,0%	41,5%		
Structures Ad Hoc									
Vela Lease SRL	Italie				IG	-	-	S3	
Personal Investors									
Cortal Consors	France							S4	
Cortal Consors (succ. Allemagne)	Allemagne							S4	
Cortal Consors (succ. Espagne)	Espagne							S4	
DAB Bank AG	Allemagne	IG	91,7%	91,7%	IG	91,7%	91,7%	E3	
Direktanlage AT AG	Autriche	IG	100%	91,7%	IG	100%	91,7%	E3	
Geojf BNP Paribas Financial Services Ltd. (Groupe)	Inde	ME	34,4%	34,4%	ME	34,4%	34,4%	V1	
Geojf Technologies Private Ltd.	Inde	ME *	57,4%	57,4%	D1	IG	57,4%	57,4%	V1
Portparc Gestion	France							S3	
Portparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Beteiligungsholding AG	Allemagne	IG	-	-	IG	-	-	E3	
International Financial Services									
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%	ME	35,0%	35,0%		
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Bresil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%		
Banque Solla	France	ME (3)	44,9%	44,9%	ME (3)	44,9%	44,9%	V1&D3	
BGN Mercanti E Servicios Ltda.	Bresil	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		

Mouvements de périmètre
Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuls définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 83 Sociétés de Construction de Vente dont 73 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
- D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczeń na Życie SA	Pologne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Services SAS	France	ME *	100%	100%	E1				
Cargass Assicurazioni SPA (ex - UBI Assicurazioni SPA)	Italie	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	E3
CB (UK) Ltd.	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Darnell Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique				S1	ME	50,0%	50,0%	
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni								S3
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	99,0%		IG (2)	100%	99,0%	
Icare	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	E3
Icare Assurance	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	E3
Luizaseg	Bésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Nao Assurance	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Bésil	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Poczylny Arka Powszechna Towarzystwo Emeryalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%		ME	33,3%	33,3%	
Positovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	48,6%	V3	ME	45,0%	56,9%	
Soco SCI	France	ME	46,4%	49,9%	V3	ME	46,4%	57,9%	V3
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Adcons Euroland	France	IG (2)	-	-	E1				
BNP Paribas Aqua	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
BNP Paribas Convictors	France	IG (2)	-	-	E1				
BNP Paribas Developpement Humain	France	IG (2)	-	-	E1				
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
BNP Paribas Money 3M	France				S3	IG (2)	-	-	
Cardmmo	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Nao Fonds Ampère 1	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Odysée SCI	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Proflora Monde Equilibre	France				S4	IG (2)	-	-	
Wealth Management									
B*Capital	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Bank Insigner de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%		IG	63,0%	63,0%	
Bank Insigner de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	63,0%		IG	100%	63,0%	
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG	99,7%	99,7%	V1	IG	99,7%	99,7%	
BNP Paribas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Conseil Investissement SNC	France	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Investment Partners									
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvalting AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvalting AS	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvalting Finland AB	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Rahastusohj Oy	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda.	Bésil	IG	100%	99,6%		IG	100%	99,6%	
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd.	Inde	ME *	100%	98,3%		ME *	100%	98,3%	
BNP Paribas Asset Management SAS	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Capital Partners	France	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
BNP Paribas Investment Partners	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	ME *	100%	98,3%		ME *	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME *	100%	99,6%		ME *	100%	99,6%	E1
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) N.V.	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME *	99,1%	97,4%		ME *	99,1%	97,4%	V4
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%		IG	99,7%	98,0%	
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners PT	Indonésie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME *	100%	98,3%		ME *	100%	98,3%	

Mouvements de périmètre**Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 - E2 Création d'entité
 - E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable
- Sorties (S) de périmètre**
- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
 - S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
 - S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
 - S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux.
- D2 83 Sociétés de Construction de Vente dont 73 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
- D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.



Dénomination	Pays	30 juin 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%	IG	99,0%	99,0%		
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Rép. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SJ Ltd.	Hong Kong	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BNP Paribas SJ Ltd. (succ. Japon)	Japon	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Structures Ad Hoc									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd.	Singapour	ME (3)	-	-	ME (3)	-	-		
Alamo Funding II Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Aleray SARL	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-	E1	
Anfin Participation 8	France	IG	-	-	IG	-	-		
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	E1	
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande							S3	
Astr BV	Pays-Bas							S3	
Atargals	France	IG	-	-	IG	-	-		
Austin Finance	France	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas EQO Brazil Fundo Invest Multimercado	Bésil	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Flexi III Deposit Euro	France				S2			E1	
BNP Paribas International Finance Dublin	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas IP Euro Clo 2015-1 B.V (ex-Leveraged Finance Europe Capital V BV)	Pays-Bas				S3				
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Bésil	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	S1	
BNP Paribas VPG BMC Seled LLC	Etats-Unis								
BNP Paribas VPG Brooklin LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG CB LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG EDMC Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	Etats-Unis				S1				
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Medians Group LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG MGM LLC	Etats-Unis							S1	
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Etats-Unis							S1	
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Semgroup LLC	Etats-Unis							S1	
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis				S1				
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Compagnie Investissement Italiens	France	IG	-	-	IG	-	-		
Compagnie Investissement Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-		
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
European Index Assets BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Financière des Italiens	France	IG	-	-	IG	-	-		
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-	IG	-	-		
Financière Tailbout	France	IG	-	-	IG	-	-		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg							S1	
Harewood Financing Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
Madison Arbor LLC	Etats-Unis							S1	
Madison Arbor Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman				S3				
Matchpoint Finance Public Company Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Matchpoint Master Trust	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-	E1	
Méditerranée	France	IG	-	-	IG	-	-		
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Optchamps	France	IG	-	-	IG	-	-		
Participations Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-		
Ribera del Lora Arbitrage	Espagne							S3	
Royale Neuve I SARL	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Royale Neuve VI SARL	Luxembourg							S3	
Scalds Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Scalds Capital LLC	Etats-Unis				S1				
Scalds Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-	IG	-	-		
Starbird Funding Corporation	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
TCG Fund I, LP	Iles Cayman	IG	-	-	IG	-	-		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis	ME*	-	-	ME*	-	-		
VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	ME*	-	-	V1	ME	-		
Autres Activités									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution

ME* Entités cotées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 83 Sociétés de Construction de Vente dont 73 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale.

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
(3) Entités cotées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	30 juin 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium (ex-Fortis Private Equity Belgium NV)	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion (ex-Fortis Private Equity Expansion Belgium NV)	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%		
BNP Paribas Fortis Private Equity Management (ex-Fortis Private Equity Management Belgium)	Belgique	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%	E1	
Cobema	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,1%	97,0%	V1	IG	97,0%	97,0%	
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique							S4	
Gepeco	Belgique							S4	
Sociétés Immobilières d'Exploitation									
Anfin Participation 5	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Ejesur SA	Espagne							S3	
Socoh® Immobilière du Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%	IG	99,9%	99,9%		
Sociétés de portefeuille et autres filiales									
BNL International Investments SA	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Méditerranée Innovation et Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%	IG	100%	96,7%		
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Compagnie d'Investissements de Paris - CIP	France				S4				
Financière BNP Paribas	France				S4				
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Omnium de Gestion de Développement Immobilier - OGDII	France							S4	
Playelin - Placement Gestion. Finance Holding SA	Luxembourg							S4	
Sagip	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Socoh® Auxiliaire de Construction Immobilière - SACHI	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Socoh® Orbanisation de Participations	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
UCB Bal 2	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
UCB Entreprises	France							S4	
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas-SME-1	France	IG	-	-	IG	-	-	E2	
FCT Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	6,6%	6,6%	V2&V3	ME	21,7%	21,6%	